

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 466

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

valeur économique et sociale de sa femme, et réclamera de celle-ci aussi l'apport de ses qualités spéciales, ordre, conscience, économie, dévouement aux siens. Gardons-nous de croire que tout est perdu parce qu'on touche à un caucoup ancien et un peu décrispé, qui, modernisé et d'autres choses en notre me coup de vernis, transformé, a bon beso^{ne} JEANNE VUILLIOMET.

* * *

Lausanne, le 12 décembre 1935.

La discussion ouverte ici au sujet du travail des ménagères et d'une rétribution à leur octroyer mérite de retenir l'attention de vos lectrices. Il est évident que le travail fourni par les mères de famille, dans la grande majorité de notre population, est sous-estimé et méconnu par leurs proches, et le mot : « Ma femme ne travaille pas, elle fait le ménage », est désormais classique.

Aussi faut-il savoir gré à Mme Claire Lasserre d'avoir si judicieusement examiné la question dans votre numéro du 7 décembre. Son argumentation contre la proposition d'attribuer un salaire aux mères de famille nous paraît irréfutable et définitive. Elle est non seulement empreinte du plus pur bon sens, mais inspirée par une noblesse de sentiments que les femmes suisses sauront comprendre... et partager.

La question posée n'est pas de celles qui peuvent se résoudre matériellement, elle est d'ordre essentiellement moral. Le seul fait qu'elle se pose

nettement aujourd'hui marque déjà un progrès sur l'ancienne conception. C'est par l'éducation des enfants que les générations nouvelles devront apprendre à estimer à sa juste valeur le travail des épouses et des mères, voire celui des seurs, et à le reconnaître, non par des rétributions substantielles, mais par plus d'égards, plus de gratitude, par certains temps de vacances, et encore par la concession de nouveaux droits jusqu'à présent refusés aux femmes de chez nous.

MARIE BOVET-DAVID.

* * *

Lausanne, le 13 décembre 1935.

J'ai lu avec un vif intérêt les réflexions de Mme Lasserre dans le Mouvement du 7 décembre. Je constate avec plaisir que l'on parle de la rétribution de la ménagère, qu'en la discute. Bon moyen d'habiter l'opinion à cette idée, et de l'amener peu à peu à entrer dans les meurs. Car il s'agit bien de créer une tradition, et non pas, juste ciel ! de réclamer une nouvelle loi fédérale ou cantonale. Nous sommes saturés de lois ; que l'Etat nous laisse travailler en paix, et qu'il n'intervienne surtout pas davantage dans nos petites affaires de famille !

Je vois la rétribution de la ménagère entrer petit à petit dans les meurs, et cela n'est pas impossible maintenant que se créent partout des écoles ménagères, et que le ménage tend à devenir officiellement une profession, car il l'est en fait depuis toujours. Il n'est pas juste, il n'est pas normal, que la femme travaille toute sa vie

au sein de sa famille sans gagner un centime, alors que son mari a pu faire des économies, que ses enfants ont été élevés, et pourvus d'un métier qui les rend indépendants. Elle seule reste dépendante. Si elle devient veuve, qui lui permettra de vivre ? Ses enfants ? Il est plus facile à un père d'élever dix enfants qu'à dix enfants de subvenir aux besoins de leur père », dit-on fréquemment dans le canton de Vaud. Il n'est pas digne, il n'est pas juste que celle qui a travaillé toute sa vie se trouve dépourvue et démunie arrivée à la vieillesse. Nous ne voulons plus voir de ces femmes âgées qui ont accompli fidèlement leur devoir d'épouse et de mère, et qui, au soir de leur vie, ne possèdent rien, et qui, bien mieux, doivent payer des droits de mutation sur le petit pécule que leur esprit d'économie, leur savoir-faire, ont permis à leur matri d'économiser.

On n'apprécie que ce que l'on paie, on n'estime que ce qu'on a payé. Réminétrer le travail de la ménagère contribuera à faire disparaître cette formule abominable : « Ma femme ne fait rien, elle fait le ménage. » Peut-être cette réminéstration donnera-t-elle au mari, aux garçons, un peu plus de respect pour le travail ménager ; peut-être obtiendra-t-on alors d'eux qu'ils esuyent leurs souliers avant d'entrer dans l'appartement, et qu'ils ne secouent pas partout la cendre de leurs cigarettes...

L'idée est en marche, puisque un jugement du Tribunal fédéral, dont le Mouvement Féministe a parlé, a attribué à un veuf une indemnité pour le

travail ménager qu'accomplissait sa femme tuée dans un accident. Le principe, j'en suis sûre, sera reconnu dans un avenir assez rapproché. Son application, il va de soi, ressort du domaine privé ; elle dépendra d'une entente amicale entre les deux conjoints, et chaque ménage trouvera la solution qui lui convient.

On ne pourra jamais rétribuer à sa juste valeur le travail ménager, qui exige un travail sans fin, nocturne et diurne, qui absorbe toutes les forces physiques et morales de la femme, qui est une abnégation continue, un perpétuel oublie de soi, un mépris incessant de sa propre fatigue et de ses propres aspirations. Cela, aucun salaire ne pourra jamais le payer. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas rétribuer modestement ou honnêtement ce travail. Pourquoi le travail ménager serait-il le seul à n'être pas rétribué ?

Ce n'est pas parce qu'elle touchera un salaire que la ménagère sera moins consciente, qu'elle accomplit sa tâche avec moins de dévouement et d'abnégation. (Entre nous, je n'aime pas beaucoup qu'on prête à la femme le sacrifice, le don de soi, le désintéressement. Cela est absolument inutile envers celles qui méprisent leurs devoirs, et quant à celles qui font tout leur devoir et même plus, cela les incite à faire encore des sacrifices inutiles, mutilateurs de la personnalité, lesquels, trop souvent, ne servent qu'à encourager un terrible égoïsme.)

S. BONARD.

Weider (Zurich), a poursuivi son travail, et a fait paraître pendant l'année diverses publications, destinées aux membres de l'Association, et traitant des questions concernant le travail féminin. Le rapport de la Commission des intérêts professionnels fut présenté par Mme Schaezler. Pendant cette époque de transition et de crise, les intérêts professionnels féminins sont plus que jamais menacés. Mme Schaezler fit une étude approfondie de la question et nous brossa le tableau de la situation actuelle. Depuis trois ans, elle s'occupe avec un dévouement rare de ce Secrétariat, qui a pour but de rechercher de nouveaux débouchés, de défendre les intérêts professionnels des femmes, de donner des conseils professionnels, et d'organiser un service de placement. Mme Schaezler parla de ses projets de développement et de réorganisation du Secrétariat qui furent accueillis avec le plus grand intérêt.

Quelques questions retinrent encore l'attention de l'Assemblée. En premier lieu, Mme Schreiber-Favre, notre représentante à la Commission nationale de Coopération intellectuelle, nous parla de son activité dans cette Commission. Puis Mme Emery (Genève) renseigna l'Assemblée sur le Groupe genevois de coopération intellectuelle, qui étudie en ce moment la question brûlante de la révision des manuels scolaires d'histoire. Mme Emery proposa aux autres sections de suivre l'exemple de Genève, et de former des groupes d'études semblables, proposition qui fut accueillie avec le plus vif intérêt, plusieurs déléguées cherchant immédiatement les moyens de mettre cette suggestion en pratique.

Une chaude discussion s'engagea au sujet du *Frauenblatt*, journal de langue allemande qui correspond à notre *Mouvement Féministe*. Deux déléguées de Zurich exposèrent la situation financière difficile de ce journal, qui, s'il ne trouvait

pas immédiatement des fonds de secours ou un bon nombre de nouveaux abonnés, ne pourrait plus paraître à partir du mois de janvier 1936 ! — chose absolument navrante, ce journal étant le seul journal suisse de langue allemande qui défende les intérêts féministes. La cause du *Mouvement Féministe*, dont la situation financière est meilleure, grâce au dévouement et à l'immense travail de sa rédactrice, ce dont beaucoup de lecteurs ne rendent pas assez compte, fut exposée et soutenue par un bon nombre de déléguées. Chaque section prit l'obligation de recommander chaleureusement à ses membres de s'abonner au *Frauenblatt* et au *Mouvement Féministe*.

L'Assemblée générale terminée, les déléguées se rendirent sous les rafales de plus en plus violentes à l'Hôtel Bellevue, où les attendait un excellent déjeuner.

En résumé, deux belles journées, où régnait un esprit de collaboration effective et de solidarité. Chacune rentra pleinement satisfaite chez elle, en emportant un excellent souvenir de l'hospitalité bernoise. P.

¹ Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lectrices que, grâce au magnifique effort des féministes confédérées, le sort du *Frauenblatt* paraît maintenant assuré, ce dont nous félicitons chaleureusement notre excellente copréfète. (Réd.)



Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

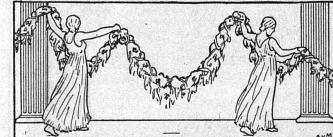
VEVEY. — La section de Leysin du Suffrage

féminin, réunie le 27 novembre sous la présidence de Mme Leuba, a approuvé le rapport de la *Maison des Mères*, qui, lorsque été, reçoit des mères de famille fatiguées, dans le chalet *Rose des Alpes*, à Cernierat ; la plupart des pensionnaires, il y en a en 28, cet été, totalisant 483 journées de repos. La Commission de Genève les désigne l'Union des Femmes.

L'assemblée a décidé de supprimer la cotisation pour 1935, l'avoir en caisse permettant de faire face aux modestes dépenses de la section. Elle a appris, avec chagrin la volonté de Mme Leuba, présidente depuis dix ans, de se démettre de ces fonctions, ainsi que de sa charge de membre du Comité cantonal vaudois. Des démarches sont faites pour faire revenir sur sa décision la dévote fondatrice du groupe de Leyzin.

VEVEY. — Réunie le 11 décembre, sous la présidence de Mme Gerhard, la section de Vevey du Suffrage féminin a approuvé rapport et comptes, et entendu Mme de Montet lire le travail sur les paris politiques que M. Maxime Reymond, archiviste cantonal à Lausanne, présenta, il y a quatre ans, à un cours de vacances suffragiste ; cette lecture fut suivie d'un exposé de M. Marcel Regamey, avocat à Lausanne, lu par Mme Leuenberger, sur les idées et les projets de *Ordre et Tradition*. Cet ordre du jour avait été dicté par l'intéressante discussion de l'assemblée du Suffrage vaudois, tenue en juin à Ouchy, où l'on avait parlé de l'entrée des femmes dans les partis politiques.

S. B.



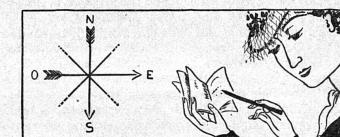
A travers les Sociétés

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe à Genève 50 Sociétés de tout ordre, vient de tenir son Assemblée générale d'automne sous la présidence de Mme Gourde. Le rapport présenté par le Bureau sur son activité depuis la dernière Assemblée générale a mentionné successivement le travail du Cartel, en matière de

moralité publique d'abord (lutte antivénérienne, question des maisons de tolérance en Haute-Savoie, agissements de louches personnes auprès de jeunes filles), en matière de protection de l'enfance ensuite, le Cartel ayant soumis certaines demandes précises à la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les projets des lois réprimant plus sévèrement des attentats contre les mœurs commis sur des enfants. Le Cartel est représenté dans la Commission consultative de contrôle des films, sur l'activité de laquelle des détails intéressants furent fournis, ainsi que sur le développement de l'Office de consultations matrimoniales créé par le Cartel avec le concours de *Pro Familia*.

En relations étroites et cordiales avec le Cartel romand, le Cartel genevois s'associe aux campagnes menées par celui-ci, et notamment à celle de cet hiver consacrée à la rationalisation de travail ménager, comme un moyen de mieux protéger la famille. C'est pourquoi, à cette Assemblée, un intéressant exposé fut fait par Mme Brenner, secrétaire romande des Associations s'intéressant au travail ménager, et la constitution d'une Commission spéciale, qui prendra en main la réalisation de tout un plan d'action fut décidée. Aux propositions individuelles, la demande faite au Cartel par une des Sociétés affiliées d'étudier la question des taudis en relations avec les évacuations de logements fut remise au Bureau pour examen.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 28 décembre :

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage, 16 h., Restaurant neuchâtelois: Réception-thé en l'honneur de la nouvelle présidente, Mme Breting.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

POUR NOËL

Lingerie pour Dames

RAVISSANTS PYJAMAS, couleurs, cols et parements, popeline brochée, nuances fines	la p. 4.90
CONFORTABLES PYJAMAS, flanelle coton unie, sans col, ciel, rose, jade, la p.	6.50
PYJAMAS, côtelé, très belle qualité, hors série	la p. 5.90
MAGNIFIQUE PARURE, jersey soie artif. (chemise et pantalon), nuances fines, qualité garantie	la par. 5.80
COMBINAISON assortie à la parure	la p. 4.90
PARURE, jersey mat art., rose, saumon, ciel un ravissant cadeau de Noël	la chem. 3.75
COMBINAISON, assortie	la pièce 3.90
COMBINAISON, laine et soie, se fait en rose, saumon, ciel, beige	la pièce 4.90
t. 42	long. 110 cm. 3.90
t. 44 46	long. 120 cm. 4.45
t. 48 50	long. 125 cm. 5.90
CHEMISES de nuit jersey, soie artif. rose, ciel, saumon	la pièce 5.90
CHEMISES de nuit finette blanche, col et longues manches	la pièce 3.90
CHEMISES de jour finette blanche, forme montante	la pièce 2.75 1.95

Magnifique assortiment de gilets et pullovers pour dames

les dernières créations de 14.90 à 5.90

A. GRAS & C° couturier -- GENÈVE

Sur présentation de cette annonce il sera offert un cadeau